

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

---

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA  
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF127

présenté par  
M. Holroyd, rapporteur

### ARTICLE 13

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« , L. 22-10-54 et L. 22-10-78 »

les mots :

« et L. 22-10-54 à L. 22-10-78 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction légistique.